

SNTRS



CNRS-INRIA
INSERM-IRD
INED

En bref...

SNTRS-CGT - 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33
Courrier électronique : @vif.cnrs - - Site web : <http://sntrscgt.vjf.cnrs.fr>

Numéro 338 du 02 décembre 2013

Communiqué du SNTRS-CGT

Promotions des ingénieurs et techniciens du CNRS : RIEN NE VA PLUS !

Les élus aux Commissions Administratives Paritaires (CAP) du CNRS, qui siègent pour les carrières des Ingénieurs et Techniciens, demandent à la direction de respecter les règles statutaires de fonctionnement des CAP.

L'ensemble des élus dénonce le refus de l'administration de débattre paritairement avec les représentants des personnels. La direction veut imposer, à chaque fois, la liste des agents qu'elle seule a décidé de promouvoir à partir des classements de ses commissions régionales non statutaires. Cette pratique conduit à l'impossibilité d'obtenir un avancement pour des agents dont l'activité professionnelle ne correspond pas aux priorités politiques de la direction. Face à cette volonté de transformer les « CAP » en chambres d'enregistrements des propositions de l'administration, les élus de la CAP des techniciens ont refusé de siéger les 27 et 28 novembre 2013. Le SNTRS-CGT soutient les élus dans leur action.

La réduction des recrutements que traduit l'austérité budgétaire imposée par le gouvernement aboutit automatiquement à une baisse des promotions. Ainsi, la diminution des postes aux concours externes entraîne celle des postes aux concours internes pour conduire à des promotions aux choix limitées et donc à de plus en plus de carrières bloquées. Dans ce contexte de restriction, la direction du CNRS veut préserver ses priorités et garder la main sur la gestion du personnel. Les représentants de la Direction refusent de plus en plus d'examiner les dossiers d'agents défendus par les représentants des personnels. Nos élus sont ainsi privés de leur capacité d'intervention pour défendre les intérêts légitimes des agents. **La direction porte l'entière responsabilité du blocage constaté aujourd'hui.**

Le SNTRS-CGT dénonce cette dérive et demande que la direction définisse, avec les organisations syndicales, une procédure nationale rétablissant les prérogatives des instances statutaires que sont les CAP. Cette procédure doit garantir la transparence et la parité des décisions d'avancement des ingénieurs et techniciens. Cependant, pour sortir du blocage des carrières, il est impératif de créer des postes de titulaires suffisants pour couvrir les besoins.

Le SNTRS-CGT appelle tous les personnels des organismes de recherche et des universités à participer à la journée d'action pour l'emploi et contre l'austérité le 12 décembre 2013.

Villejuif, le 02 décembre 2013